



Programme Bilingue Règlement et Conditions Générales

1. Description du Programme

Le programme bilingue administré par FANS est un programme d'immersion français-anglais délivré en partenariat avec l'école primaire publique australienne de Killarney Heights (KHPS).

Le programme est structuré en deux composantes : Francophone et Anglophone.

- Les élèves dit « francophones » sont définis comme ayant au moins un parent francophone et ont été exposés à la langue avant leur entrée à l'École.
- Les élèves dit « anglophones » sont des élèves souhaitant s'initier à l'apprentissage du français dès leur entrée en kindergarten.

Tous les élèves bénéficient d'un enseignement bilingue sur le principe du « Team Teaching » pendant les heures de classes : un enseignant anglophone et un enseignant francophone planifient les leçons ensemble en suivant le curriculum australien spécifique à la Nouvelle-Galles du Sud en s'assurant qu'une partie est délivrée en français par groupe de travail.

Des cours de français intensif sont aussi incorporés au programme à partir de la Year 1 pour les élèves dans la composante francophone (deux fois par semaine, avant l'École). Ces cours sont optionnels pour les élèves de la composante anglophone.

2. Orientation et Objectifs Pédagogiques

Le programme bilingue étant intégré dans la vie de l'École, le programme scolaire suivi est celui du département de l'éducation de la Nouvelle-Galles du Sud. Celui-ci est adapté au programme bilingue et aux besoins spécifiques à l'apprentissage du français.

L'autorité pédagogique est la direction de KHPS. À ce titre, toutes questions relatives au fonctionnement, à l'intégration du programme, à la constitution des classes et aux méthodes et objectifs pédagogiques doivent en premier lieu être adressées à l'École. FANS servira d'interlocuteur si nécessaire.

L'objectif du programme est d'apporter aux enfants un enseignement bilingue permettant le maintien et le développement de la langue française et de la culture francophone, tout en étant totalement intégrés dans une scolarité australienne. La qualité du programme bilingue permet une bonne réintégration des enfants francophones dans une école francophone en France ou à l'étranger et ce, à n'importe quel moment de l'année scolaire, ainsi que la poursuite des études dans une école australienne.

3. Partenariat entre FANS et KHPS

Le programme bilingue est un programme privé qui fonctionne au sein de l'École primaire Publique de Killarney Heights (KHPS). Il est le fruit d'une collaboration d'une vingtaine d'années entre FANS et la direction de l'École.



Ce programme existe, en grande partie, grâce à la bonne volonté de la direction de KHPS qui a soutenu et continu de soutenir le programme très efficacement et collabore tous les jours avec FANS pour son amélioration et sa plus grande visibilité.

KHPS s'engage à fournir un enseignement qui intègre les diverses langues et cultures de notre communauté au sein d'un environnement stimulant. Grâce au partenariat solide avec FANS, KHPS s'engage à atteindre l'excellence académique dans un environnement bilingue anglais / français et à développer des élèves confiants, créatifs et performants. Sur ce principe, un 'Memorandum of Understanding' a été signé entre FANS, KHPS et l'Ambassade de France en Australie pour assurer la pérennité du programme.

KHPS est une école publique australienne dépendante du Département de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud dont l'objectif premier est l'enseignement du curriculum de la Nouvelle-Galles du Sud. Le programme bilingue, très valorisé par l'École, est complémentaire aux activités de l'École et ses orientations doivent être alignées avec la mission première de KHPS. La mise en œuvre du programme est donc soumise au contrôle de l'École quant aux objectifs et méthodes pédagogiques et au respect des réglementations imposées par le Département de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les règles de fonctionnement de l'École Publique de Killarney Heights s'appliquent à tous les élèves. Il faut se reporter aux notes d'information et procédures de l'École pour tout ce qui concerne les horaires, surveillance, communication/participation, uniformes, garderie, procédure disciplinaire, maladies/médicaments et procédure médicale d'urgence et de manière générale pour tout ce qui concerne le fonctionnement habituel de l'École.

Les parents d'élèves inscrits dans le programme bilingue sont également des parents d'élèves de KHPS et sont, à ce titre, tenus de se conformer à toutes les règles en vigueur à KHPS vis à vis des professeurs, de la direction de KHPS, du P&C, etc....

4. Procédures d'inscription et Frais du Programme

L'inscription au programme bilingue se fait en deux étapes : auprès de l'École pour s'inscrire à l'école de KHPS, et auprès de FANS pour s'inscrire spécifiquement dans le programme bilingue.

4.1 Inscriptions au Programme Bilingue géré par FANS

- Pour les élèves Francophones

Il est attendu que les enfants inscrits dans le programme bilingue en Kindergarten en tant que francophones aient au minimum une bonne compréhension de la langue française et que le français soit une langue parlée à la maison. Pour une arrivée dans les classes supérieures, une évaluation du niveau de français par les enseignants francophones peut être nécessaire, notamment si les enfants n'étaient pas scolarisés en français auparavant. Les parents d'enfants qui n'auraient pas un niveau suffisant s'engagent à donner des cours particuliers à leurs enfants pour rattraper le niveau.



- Pour les élèves Anglophones

Les enfants inscrits dans le programme bilingue en tant qu'Anglophones doivent intégrer le programme à partir de la classe de Kindergarten. Pour rejoindre une année supérieure, l'enfant devra avoir reçu des cours en français. Une évaluation de son niveau de la langue par un enseignant francophone est nécessaire pour déterminer si l'enfant est apte à rejoindre le programme bilingue.

4.1.1. Procédure et Frais d'Inscription au Programme Bilingue

Les inscriptions sont ouvertes de début Mai jusqu'à la fin du mois d'Août pour l'année scolaire suivante. Elles se font via le site internet de FANS www.fanssydney.org – menu « inscription ».

Pour toute nouvelle inscription en dehors de ces dates, un courriel doit être envoyé au bureau FANS : info@fanssydney.org.

L'inscription au programme bilingue se fait une seule fois, en début de scolarité. Le renouvellement de l'inscription au programme se fait de manière automatique pour l'année suivante, jusqu'à la fin de la scolarité en Year 6. Dans l'éventualité d'un départ anticipé du programme – soit en cours d'année scolaire, soit en fin d'année pour l'année suivante, les points a., b. et c. des « conditions générales » sont applicables.

Des arrhes ainsi que des frais administratifs uniques sont demandés au moment de l'inscription. Ces arrhes seront remboursées en fin de scolarité (Year 6) ou en cas de départ anticipé si un trimestre de préavis a été donné par écrit à l'Association.

Les arrhes sont remboursables si l'École n'est pas en mesure d'offrir une place à l'enfant. Elles ne sont pas remboursables en cas de changement d'avis de la part de la famille, ni transférables pour une année future ou pour un autre enfant.

Les frais administratifs ne sont en aucun cas remboursables.

4.1.2 Frais de Scolarité du Programme

Pour les deux composantes du programme bilingue (Francophone et Anglophone), une facture des frais de scolarité est envoyée en début de chaque trimestre. Le règlement de la première facture permet l'adhésion automatique à l'Association et donne accès aux activités sociales organisées par FANS (voir le document sur l'Adhésion à FANS).

Chaque trimestre doit être réglé dans les 10 jours suivant réception de la facture. Des frais de retard sont appliqués après ces délais.

Une réduction des frais de scolarité annuels est octroyée si la famille règle les frais en une seule fois en début d'année scolaire. Pour payer les frais en une seule fois, veuillez contacter admin@fanssydney.org.



Une réduction est aussi appliquée par enfant à partir du troisième enfant inscrit dans le programme bilingue.

Les frais de scolarité sont révisés chaque année selon un budget prévisionnel approuvé par le Comité de FANS.

4.1.3 Conditions Générales

- a. Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.
- b. Un trimestre de préavis est dû en cas de départ du programme bilingue FANS. Le préavis doit être reçu par FANS par écrit au plus tard à 17h le vendredi de la première semaine d'un trimestre pour un départ le trimestre suivant.
- c. Dans l'éventualité d'un départ du programme sans le délai de préavis respecté, les frais du trimestre complet restent dûs et les arrhes ne seront pas remboursées.
- d. En cas de non-paiement d'un trimestre, l'élève concerné ne sera pas accepté dans le programme bilingue ni dans les classes de français intensif lors de la rentrée trimestrielle suivante. Les arrhes ne seront pas remboursées.
- e. Pour toute absence prolongée les frais du trimestre en cours doivent être réglés. Si la longueur de l'absence le justifie financièrement, vous pouvez officiellement retirer vos enfants du programme et les réinscrire au retour. Un nouveau droit d'inscription devra être réglé. La confirmation de l'inscription à l'École est dépendante des places disponibles à l'École.
- f. Si un enfant a été absent pour une longue durée, réintégrer le programme dans une classe supérieure peut être difficile car les élèves continuent leur progression. Il est impératif que les enfants poursuivent leur apprentissage du français durant leur absence. Une évaluation du niveau de français par un enseignant francophone sera effectuée à leur retour pour déterminer si l'enfant est apte à rejoindre le programme bilingue.
- g. Dans des circonstances exceptionnelles et cas de force majeure qui obligeraient l'École à fermer temporairement, les frais de scolarité du programme bilingue restent dûs et les conditions générales restent inchangées. Le Comité peut revoir cette clause et les conditions générales au vu des circonstances, étant entendu que toute révision des conditions générales est à son entière discrétion.

4.2 Inscriptions à Killarney Heights Public School (KHPS)

4.2.1 Procédure d'Inscription

Il faut que l'enfant soit inscrit à l'École et à cet effet un formulaire doit être rempli et envoyé directement au secrétariat de l'École de Killarney Heights. Le document est disponible sur le site du « NSW Department of Education » ou auprès de l'École.



Attention : si vous n'êtes ni citoyen, ni résident permanent, une taxe forfaitaire par enfant est payable au « NSW Department of Education » au moment de l'inscription des enfants dans toute école publique de la Nouvelle Galles du Sud. Pour plus d'informations, contactez le bureau du Temporary Visa Holder Program et lisez le document du Gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud : 'Education – Enrolment of non-Australian Citizens Procedures and Eligibility'.

Des critères de priorité sont retenus pour admettre les élèves à l'École :

1. l'enfant vit dans le secteur d'habitation désigné (code postal 2087 - Killarney Heights)
2. l'enfant a un frère ou une sœur déjà inscrit.e à l'École
3. l'enfant joint le programme bilingue

Pour les familles s'inscrivant de l'étranger, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'École dès que possible pour régler au plus vite les modalités d'inscription.

4.2.2. Frais de Scolarité

- Frais annuels de scolarité de Killarney Heights Public School

Les frais annuels (fournitures scolaires, sports, excursions, musique...) de Killarney Heights Public School sont à régler directement auprès de l'École. Une facture est envoyée à tous les parents chaque trimestre par l'École.

- Association des Parents et Citoyens (P&C)

Le P&C demande également une donation volontaire annuelle aux familles. Le P&C contribue à de nombreux projets d'aménagement dans l'École.

5. Acceptation du Règlement et Conditions Générales

La participation au Programme Bilingue géré par FANS implique l'acceptation du Règlement et Conditions Générales.